

Les socialistes et l'Union européenne

La campagne des automnales élections fédérales se met en place dès le printemps: rituel des congrès et premiers sondages qui n'annoncent pas des bouleversements sismiques. Toutefois l'incroyable regroupement des votations du 18 mai, qui inspire aux partis des mots d'ordre simplificateurs, sept fois oui ou sept fois non selon une confrontation gauche - droite, révélera peut-être un ou deux thèmes porteurs. Pour le reste, les partis annonceront des programmes fidèles à leur image: sécurité, contrôle de l'asile, équilibre des finances publiques, consolidation des assurances sociales, meilleure redistribution du revenu national. Moins classique, la faillite entrepreneuriale de quelques dirigeants radicaux ou l'inconvenance de la rétribution salariale de hauts managers seront probablement sanctionnées. La *Goldküste* perdra son privilège de quartier tranquille et doré de la classe dirigeante suisse.

Mais en 2003, ce qui frappera avant tout, notamment en comparaison avec les élections antérieures, c'est l'absence de tout débat sur l'adhésion à l'Union européenne. Si le sujet est évoqué, ce ne sera que pour mémoire. Les raisons de cette mise en parenthèse sont connues. La Suisse, expliquera-t-on, a choisi la voie du bilatéralisme. Les premiers accords commencent seulement à déployer leurs effets; il faut aller jusqu'au bout des dix ans de leur première application. La nouvelle série est toujours en négociation; d'abord conclure. Vouloir aujourd'hui réactiver la demande d'adhésion saperait le travail patient des négociateurs. Pourquoi, diront leurs partenaires européens, chipotez-vous pour aménager telle disposition alors que vous devrez l'accepter intégralement avec tout l'acquis communautaire, si vous adhérez, ce que vous prétendez dé-

sirer? Si la droite obtient une sauvegarde correcte, à ses yeux, du secret bancaire, elle ne voudra pas la remettre en question par une adhésion. Et adhérer à quelle Europe, politiquement éclatée depuis la guerre en Irak et en recherche laborieuse de la constitution qui la régira? Mais la gauche a, de son côté, pris ses distances. Elle fait de la défense du service public un combat prioritaire. Or, l'Union européenne a choisi de faire sauter les monopoles nationaux pour mieux créer un grand marché européen. Il y a incompatibilité des visées. La contradiction est apparue au grand jour dans le refus de la Loi sur le marché électrique. Les opposants acceptaient de faire un choix antieuropéen. Comment pourraient-ils réclamer une adhésion rapide alors qu'elle signifierait qu'ils renoncent à leur victoire (acquise d'ailleurs avec un appui déterminant de l'électorat UDC).

La ligne du Parti socialiste fut pendant longtemps de promouvoir les réformes qui rendraient plus facile l'adhésion. S'il la maintient, il devrait soutenir tous les efforts qui tendent à rendre les anciennes régies plus compétitives. Il devrait proposer des modèles de régulation pour que les entreprises concurrentes autorisées à intervenir dans un domaine autrefois protégé ne puissent pas seulement pratiquer dans les zones de bonne rentabilité, éludant les charges d'un service complet au public, géographique et pratique. Le parti retenu est-il avant tout de résister, donc de défendre le statu quo ou d'orienter les réformes qui accompagnent la fin des monopoles? Cette clarification, le PS nous la doit. Il ne peut tenir simultanément deux langages: pour une adhésion rapide à l'Union européenne et contre des mesures qui faciliteraient ou prépareraient l'adhésion. Quel est son choix? AG

Sommaire

Aide aux victimes: Veut-on vraiment aider les victimes d'infractions? (p. 2)

Organisations non gouvernementales: La légitimité par les valeurs (p. 3)

Genève: Un canton trop dépendant de sa place financière (p. 4)

Transports et urbanisme: Berne a raison, Genève tort! (p. 4)

Bicentenaire du canton de Vaud: Commander (à) la contestation (p. 5)

Forum: Le féminisme, un combat d'arrière garde? (p. 6)

Veut-on vraiment aider les victimes d'infractions ?

Le système de réparation des dommages causés aux victimes d'infractions a actuellement des aspects aberrants. Un arrêt récent du Tribunal fédéral vient de le confirmer.

Dans cette affaire vaudoise, trois autorités se sont subséquemment prononcées et ont alloué à la victime d'une infraction trois sommes différentes. Alors que le juge pénal avait condamné l'auteur de l'infraction à verser 40000 fr. à la victime, l'autorité administrative ne lui a alloué que 6000 fr. et le juge civil appelé à se prononcer 20000 fr., montant que le Tribunal fédéral a finalement confirmé!

Pourquoi une telle différence? Actuellement, la victime d'une infraction entreprend deux démarches parallèles. D'une part, elle fait valoir devant le juge appelé à connaître de l'affaire pénale sa prétention contre l'auteur de l'infraction. La fixation de cette indemnité résulte de l'application du droit privé, notamment des articles du Code des obligations sur la responsabilité civile. D'autre part, la victime peut, depuis 1993, date de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), s'adresser aux autorités cantonales. Selon les principes de la LAVI, l'Etat n'intervient toutefois que pour suppléer l'insolvabilité de l'auteur de l'infraction, ou lorsque ce dernier n'a pu être identifié, ou s'est évanoui dans la nature.

En pratique, le versement d'une indemnité à titre de réparation morale par l'Etat est devenu la règle. En effet, l'auteur de l'infraction est le plus souvent insolvable et la victime n'a d'autres ressources que de faire usage du droit qui lui est garanti par la LAVI pour obtenir, autant

que faire se peut, une compensation financière pour le préjudice – le plus souvent malheureusement irréparable – causé par l'infraction.

Des indemnités plus généreuses

Les dépenses des cantons, qui sont chargés d'indemniser les victimes, sont en constante augmentation. Deux raisons à cela. D'une part, les tribunaux ont revu à la hausse le «tarif» des indemnités pour tort moral dont le montant reste cependant mo-

deste (voir ci-dessous). Cette inflation a eu des répercussions sur les sommes versées par l'Etat. D'autre part, les victimes d'infractions sont mieux informées et mieux conseillées pour faire valoir leurs droits. Les autorités cantonales ne sont toutefois pas liées par l'indemnité fixée par le juge pénal; elles en revoient le montant à la baisse de manière systématique, arguant de la subsidiarité de l'intervention de l'Etat.

Un avant-projet de révision totale de la LAVI a été soumis à

la consultation. Sous couvert d'améliorer ici ou là la protection des victimes, il vise en réalité à maîtriser les coûts à la charge des cantons sous la pression de ces derniers. Selon ce texte, les autorités cantonales auraient les mains encore plus libres pour statuer sur l'indemnité pour tort moral, selon des critères différents de ceux qui prévalent pour le juge ordinaire. La loi entérinerait donc la jurisprudence du Tribunal fédéral selon laquelle l'indemnité fixée par le juge pénal ne vaut pas tripette dans le cadre de la LAVI.

L'aide aux victimes en droit actuel et en droit désirable

- Article 124 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999: «La Confédération et les cantons veillent à ce que les victimes d'une infraction portant atteinte à leur intégrité physique, psychique ou sexuelle bénéficient d'une aide et reçoivent une juste indemnité si elles connaissent des difficultés matérielles en raison de l'infraction».
- Loi fédérale sur l'aide aux victimes en cas d'infractions (LAVI) (RS 312.5) www.admin.ch/ch/f/rs/312_5/index.html Article 11 al. 1: «Toute victime d'une infraction commise en Suisse peut demander une indemnisation ou une réparation morale dans le canton dans lequel l'infraction a été commise».
- Arrêt du Tribunal fédéral du 23 avril 2003 prochainement mis en ligne sur www.bger.ch/fr/index/jurisdiction
- Avant-projet de révision totale de la LAVI: www.ofj.admin.ch/themen/opferhilfe/vn-ber-f.pdf

Exemples d'indemnités pour tort moral fixées par la jurisprudence

- de 15 000 fr. à 20 000 fr. pour la victime d'un viol
- 15 000 fr. pour la mère de la victime d'un assassinat
- de 20 000 fr. à 30 000 fr. pour les parents des victimes de l'attentat de Louxor
- 75 000 fr. pour un cas d'enlèvement et de séquestration suivis de viols à la chaîne
- 100 000 fr. pour des cas d'abus sexuels particulièrement graves commis durant de nombreuses années
- 40 000 fr. à la victime d'une prise d'otage et 30 000 fr. à ses parents

Une loi contre le bon sens

Ce système va pourtant à l'envers du bon sens et du mandat constitutionnel de venir en aide aux victimes. Il est incompréhensible que l'Etat ne supplée pas totalement la carence de l'auteur de l'infraction et puisse prendre une décision qui s'écarte de celle du juge ordinaire. Il faudrait que la loi prévoie au contraire que l'autorité étatique confirme le montant de l'indemnité fixée par le juge pénal, sauf circonstances extraordinaires.

Les Chambres devraient être saisies d'ici à la fin de l'année du projet de révision de la LAVI. Les considérations strictement financières risquent hélas de l'emporter sur une certaine logique juridique. Mais le débat sera avant tout de nature politique: les beaux discours sur la protection des victimes des infractions, le plus souvent des femmes issues de milieux défavorisés, doivent aussi se traduire en espèces sonnantes et trébuchantes. *ad*

La légitimité par les valeurs

La Déclaration de Berne fête 35 ans d'existence. C'est l'occasion de discuter du rôle des ONG. Entre la protestation et la négociation. Entre le cri et la parole. Sans cacher les ambiguïtés et les équivoques.

Les valeurs sont la force d'une ONG. Elles suscitent les questions. Elles balisent la lutte. Ce sont des lunettes pour voir le monde et les imperfections que l'on souhaite corriger.

Une ONG est un transformateur de valeurs en campagnes concrètes. Comme l'explique Lara Cataldi, du Secrétariat romand de la Déclaration de Berne, une action se dessine à partir d'un problème pour aboutir à une stratégie de communication et de pression élémentaire et efficace. Envoyer des milliers cartes postales ou faire des courses écologiques, notamment. La campagne *Clean Clothes* pour des vêtements produits dans la dignité menée par la Déclaration de Berne, Pain pour le Prochain et l'Action de Carême est un modèle du genre.

Informer et communiquer

La capacité de communiquer est primordiale. Les dossiers, les analyses et les recherches des ONG sont indispensables aux politiciens ou lors d'une votation populaire. C'est par là qu'elles influencent les décisions. Façonnent les débats. Pèsent sur les négociations. Marginalisées sur le plan institutionnel, elles jouent leurs cartes dans les couloirs du pouvoir. Elles tirent parti de leur affiliation à des réseaux internationaux. Elles sont des relais infatigables d'informations alternatives.

En Suisse, la Déclaration de Berne aussi bien que la Communauté de travail sont des sources incontournables dans le domaine nord-sud. Sans lever la voix, elles agissent localement, sur le plan national - à Berne, au Parlement - pour des effets plus globaux - à l'OMC ou à l'ONU par le biais des positions suisses qui y seront proposées.

Un mot-valise

Les organisations non gouvernementales sont un casse-tête: un peu comme une charade ou un rébus. Le nom, négatif, est une énigme. Et en parler au pluriel n'a guère de sens, proteste Lara Cataldi. Le terme est devenu un fourre-tout. On l'utilise à tort et à travers.

Il rime spontanément, depuis la fin des années huitante et l'apparition des mouvements hostiles à la mondialisation, avec défense des plus pauvres ou avec lutte contre le pouvoir des grandes multinationales. En réalité, *économiesuisse* - la fédération des entreprises du pays - est aussi une ONG. Au même titre que le World Economic Forum. C'est pourquoi toute association est une ONG à l'exception de l'Etat et des organisations internationales. Il y a par contre des organisations avec des objectifs et des fonctionnements spécifiques. Il s'agit de les identifier. De dévoiler à chaque fois leur raison sociale, singulière et inimitable. C'est quand on regarde de près le travail de chaque

ONG que l'on découvre la force des singularités qui souffrent des généralités un brin désinformées.

L'équivoque de la société civile

Selon Dieter Ruloff, professeur de relations internationales à l'Université de Zurich, les ONG représentent la société civile qui se distingue des mondes de la politique et de l'économie. Les individus, écartés des affaires par la mainmise de puissants intérêts particuliers et l'irresponsabilité des politiciens, se partagent désormais en absentéistes déçus et citoyens résistants. Les ONG comblent le déficit démocratique ressenti par ces derniers. En revanche la légitimité populaire des partis politiques, des syndicats face au patronat ou des sociétés faitières représentant toute une corporation, leur fait défaut. Mais elles auraient tort d'y aspirer au nom de la société civile, un sujet aussi improbable que mystérieux. De renoncer à leur engagement particulier pour des objectifs plus dif-

fus, se confondant avec les partis politiques. L'équivoque réside dans la conviction d'être le porte-parole de groupes sociaux volatils, qui s'assemblent et se dérobent au gré des campagnes et des circonstances, plutôt que d'idées et de valeurs spécifiques.

Plus simplement, les ONG apostrophent l'opinion publique via les moyens de communication de masse pour obtenir son adhésion. Coup sur coup, des ensembles variables d'individus se rallient à une cause. La pression exercée déterminera la visibilité de l'action et sa reconnaissance. La Déclaration de Berne ne cherche pas autre chose. Entre la conscience du choix unilatéral qui s'autolégitime - le développement solidaire - et la volonté de défendre ses valeurs et de les faire partager. *md*

www.ladb.ch
www.cleanclothes.ch
 Dossier sur les ONG dans *La Suisse et le monde*, n°2, 2003, la revue du DFAE, disponible sur le site www.dfae.admin.ch

La Déclaration de Berne est une association fondée en Suisse en 1968 par un groupe de théologiens réformés. Elle compte plus de 20000 membres. Elle revendique un développement durable et solidaire pour l'ensemble de la planète. Les campagnes en faveur du commerce équitable en 1974, contre le commerce de femmes et le tourisme sexuel au début des années huitante aussi bien que l'action qui vient d'être lancée «Se soigner®: un droit pour tous! Sida, Suisse et pays pauvres» témoignent de son engagement pour un monde plus juste. L'action locale, ponctuelle - l'achat d'un sac de jute en 1976 - doit se projeter dans une perspective plus large, globale: le changement de nos habitudes de consommateurs et de notre système de production de biens et de services. ■

Un canton trop dépendant de sa place financière

La crise du secteur financier touchera l'emploi et les caisses publiques du canton de Genève.

A Genève, l'emploi se porte plutôt bien. Si au dernier trimestre de 2002 le nombre de postes de travail a diminué de 0,3%, l'augmentation reste de plus de 0,6% pour la période qui va de septembre 2001 à décembre 2002. Par ailleurs les données sur les comptes de l'an passé sont relativement bonnes, même si le solde positif a fondu par rapport aux prévisions.

On pourrait donc croire que Genève et ses finances échappent à la crise. Mais les apparences sont trompeuses. La situation économique et financière du canton du bout du lac dépend fortement de la santé de sa place financière. La reprise économique amorcée en 1999 a largement bénéficié du gonflement de la bulle boursière. Et l'éclatement de cette dernière pèse aujourd'hui sur les finances et l'emploi du canton.

Deux chiffres révèlent le poids substantiel du secteur financier dans l'économie genevoise. La valeur ajoutée par poste de travail se monte en moyenne à 95 000 francs; mais elle s'élève à 400 000 francs dans le secteur financier, contre 300 000 francs en moyenne helvétique. On observe un même fossé en matière salariale: 150 000 francs en moyenne dans le secteur financier contre 45 000 francs pour l'ensemble des salariés du canton.

Le secteur financier - banques et intermédiaires financiers - fournissait environ 28% des ressources publiques en 2001 (impôt sur le revenu et sur les sociétés). La chute de l'emploi dans ce secteur, de 23 000 à 20 000, le recul des bénéfices des sociétés, ainsi que la baisse des revenus et de la fortune des contribuables les mieux lotis, auront des consé-

quences importantes pour les caisses publiques, même si l'on tient compte des nouveaux emplois créés dans d'autres secteurs. En 2003, la baisse des rentrées fiscales sera quelque peu atténuée par les substantielles indemnités de licenciement accordées en particulier par les banques privées. Par contre le recul des bénéfices des institutions financières aura des conséquences cette année déjà et dans les années suivantes, car il n'y a aucune raison qu'en période normale la valeur ajoutée par employé dépasse significativement la moyenne suisse. La baisse des rentrées fiscales devrait donc se monter à une centaine de millions et s'aggraver ultérieurement. Or le budget de cette année prévoit une augmentation des ressources de 200 millions, quand bien même les députés disposaient déjà d'analyses conjoncturelles négatives, lors de son élaboration

Une dette publique élevée

Ce déficit budgétaire prévisible s'inscrit par ailleurs dans un contexte d'endettement public élevé - 26 000 francs par habitant contre 8 900 francs en moyenne suisse. Et ce montant n'inclut ni les engagements vis-à-vis de la banque cantonale, 2,6 milliards, ni l'insuffisance des réserves des caisses de pension des employés de l'Etat (2 milliards). Cette dette, qui n'a fait l'objet que de faibles amortissements durant les années de vaches grasses, risque d'aggraver des difficultés financières programmées. C'est dire que les autorités ne pourront longtemps encore ignorer la disparition durable des ressources fiscales engendrées par la bulle spéculative de ces dernières années. *cb*

Berne a raison, Genève tort!

La circulation urbaine dessine la géographie des villes. Avec plus ou moins de bonheur.

L'urbanisme, qui dessine la ville, doit pleinement prendre en compte le développement des transports publics. C'est une évidence. Mais une étude de quatre agglomérations suisses (Bâle, Berne, Genève, Lausanne) montre que la coordination entre transports et urbanisme est loin d'être optimale.

Berne peut servir d'exemple. L'agglomération a hérité de transports ferroviaires très développés. Elle a conservé ses trains et ses trams et a structuré son urbanisme autour du réseau existant. C'est singulièrement le cas pour le projet du Wankdorf: un centre de foire international, un stade de football, un centre commercial, un centre de conférence et l'implantation d'entreprises seront desservis par la prolongation d'une ligne de tram et la construction d'une gare de S-Bahn. A l'inverse, le pôle de La Praille-Brachet à Genève confie l'essentiel de son accès à l'automobile. Le projet se trouve en porte-à-faux avec le plan cantonal des transports qui entend réduire la présence envahissante de la voiture.

Pour les auteurs de l'étude, il est essentiel de pratiquer une politique volontariste. Après un large débat politique, il faut élaborer un projet urbain cohérent et lié à un développement des transports publics à long terme. Les organes techniques doivent alors coordonner la mise en œuvre dans le respect des décisions politiques. Il ne suffit pas, comme c'est trop souvent le cas, de créer une nouvelle ligne ferroviaire pour influencer l'urbanisme. L'effet structurant des

transports publics est faible. La présence de la voiture est si massive que l'adaptation entre le transport routier et l'urbanisme se fait beaucoup plus aisément.

Le subventionnement de la Confédération aux transports urbains n'est pas à l'abri des critiques. Ainsi, à Lausanne, le prolongement du LEB vers le centre s'est fait avec, ou à cause, des subsides fédéraux. Mais sa construction n'était liée à aucune obligation relative à l'urbanisme.

Des sensibilités écologiques différentes

Faut-il en déduire que les Alémaniques font mieux parce qu'ils sont plus sensibles à l'écologie que les Latins? C'est partiellement vrai. Genève et Lausanne ont démantelé leur réseau ferroviaire urbain alors que les Alémaniques l'ont développé. Mais il faut aussi reconnaître que les critères géographiques ont aussi leur importance. Favorisée par sa situation centrale, Berne dispose d'une étoile ferroviaire à douze branches. Genève, au bout du lac et de la Suisse a le handicap du terrain. Elle doit coordonner ses transports au-delà des frontières de la Suisse, obstacle supplémentaire. Les Bâlois, qui sont dans la même situation, le savent bien. Ils ont dû développer une énergie considérable pour imposer leur Ligne verte du Regio-S-Bahn transfrontalier. *at*

Vincent Kaufmann et al., *Coordonner transports et urbanisme*. Presses polytechniques et universitaires romandes. Lausanne, 2003.

Commander (à) la contestation

Les personnalités qui ont assisté à l'avant-première du spectacle proposé à la Cathédrale de Lausanne pour le bicentenaire de l'État de Vaud auront raté quelque chose. Durant les représentations non officielles, juste avant le début du spectacle, dans le silence recueilli de l'assistance, une voix débitait la gratitude de la Fondation du bicentenaire à l'égard de ses partenaires. Le ton plein de componction ne détonnait pas, mais il n'est sans doute pas fréquent qu'une liste de sponsors soit lue en un tel endroit.

Ce que les spectateurs ordinaires ont entendu là est utile pour comprendre la situation des artistes qui produisent une œuvre de commande. Les créateurs ont obtenu des moyens via une Fondation alimentée par les collectivités publiques et par des entreprises plus enclines au philistinisme qu'à l'art d'avant-garde. D'ailleurs le programme officiel des festivités sacrifie à la manie du concours. Les vainqueurs seront récompensés par deux voyages à Paris. L'agence de voyages, dotée d'un sens historique vraiment révolutionnaire, promet aux gagnants une excursion à Versailles.

Que peuvent faire des créateurs flanqués de si encombrants commanditaires? On attend d'eux qu'ils expriment, ni trop ni trop peu, une conscience citoyenne malheureuse. Ils doivent cracher dans la soupe, mais poliment; participer à la commémoration, mais montrer qu'ils n'en sont pas dupes; être récréatifs, tout en respectant la solennité de l'événement; rappeler des valeurs communes, mais rester un peu rebelles - c'est plus décoratif. Or, comme ces attentes contradictoires correspondent à des adhésions variées à l'expression artistique, ils sont voués à être trop ennuyeux ou scandaleux, pour les uns ou pour les autres.

Il leur faut donc beaucoup d'imagination pour ne pas faire preuve d'une imagination déplacée. Mais plutôt que de se gausser en se demandant ce qu'ils allaient faire dans cette galère, il est intéressant de voir en quoi la tentative valait d'être tentée une fois de plus, bien que, une fois de plus, elle dusse s'enliser.

De Ramuz à Baudrillard...

Le spectacle du bicentenaire commence en silence par des images d'archives, émouvantes par la nostalgie communautaire qu'elles ne manquent pas de susciter. Leur montage très libre, non didactique, les associe en même temps à une prise de distance ethnologique: nous découvrons avec un étonnement charmé et frustré ce que le cinéma documentaire a retenu de ce coin de pays. Elles se réfèrent peu à des situations de travail, et peu à une condition urbaine (sinon sous une forme pittoresque) se dé-

clinent plutôt en paysages et en festivités - aussi bien, car c'est ce genre d'images que l'on considère, encore aujourd'hui, dignes d'être léguées à la postérité.

D'où le choc de ce qui suit: bitume et béton. Images contemporaines, tournées en voiture sur les grandes routes, de nuit ou sous une lumière froide, dans les banlieues et les périphéries. La région fournit donc des images dignes de figurer dans un *road movie* désabusé! Autre contrepoint: un texte dit par un acteur, qui évoque l'impossible vie en commun: comment vivre ensemble, comment

retrouver les valeurs des pères fondateurs du canton, la fraternité? Pas de réponse, «on est dans le flou». Le texte s'abandonne à la litanie du «tout fout le camp», mais il est élégiaque dans sa noirceur: souvenirs nostalgiques de courses et de pique-niques. Ce n'est plus le passé dont témoignaient les premières images, mais celui d'un enfant des années soixante. En contrepoint aux vues de centres commerciaux, quelques éruptions polémiques citent des victoires ou des déroutes industrielles et sportives. Et lorsque le texte se fait théorique, en regrettant notre «société de consolation», il apparaît que les auteurs, eux, n'ont pas voulu consoler, mais sont coincés dans un ton de gémissement détaché.

...puis au couple et à Gilles

Arrive sur scène un couple, une femme longtemps muette et un homme qui affirme avoir tout quitté. Cet arrachement n'a pas été loin, puisque le couple n'a pas franchi les frontières du territoire cantonal.

Enfin, la femme prend la parole, pour parler d'amour (c'est à cela que les femmes se vouent, non?). L'accompagnement iconographique se fait plus métaphorique et se réfère à la beauté de la nature: images de végétaux pris au ras du sol, supplantées progressivement par des vues aériennes.

Les scènes parlées se closent sur un moment d'émotion assez largement partagée par les spectateurs: l'actrice dit en polonais le poème *La Venoge*. Évocation de l'universalité de notre coin de terre? Dans ce spectacle d'hommes fait par des hommes, la femme, celle que l'on fait parler en dernier, dit un texte que l'on ne peut comprendre: aveu troublé que cette œuvre de commande est écrasée par une masse de déterminations, dont celle de la domination masculine incapable d'entendre les femmes? Question d'autant plus justifiée que le couple est supplanté par un chœur d'hommes habillés de noir, qui chantent ce pays dont ils sont les fils, alors qu'il serait préférable que les hommes cessent d'être de sempiternels rejetons.

Mémoire

«Le passé a disparu» affirme ce spectacle paradoxal, qui se souvient et regrette d'avoir oublié. Reste à s'interroger sur la contribution à l'oubli, but avoué du spectacle. Elle est dans la belle image de fin, de plus en plus géométrique et abstraite, où les images de paysages se multiplient et se rapetissent, formant une mosaïque qui absorbe et anéantit peu à peu ses éléments: illustration funèbre de la collectivité qui se défait en atomisant les éclats qui la composent. Mais nous, les fragments, sommes encore là.

Jean-Yves Pidoux

Le féminisme, un combat d'arrière-garde ?

Andrée-Marie Dussault
Rédactrice en chef de *L'émilie* (presse féministe)

Contrairement à une idée couramment admise, les femmes sont encore loin du compte en ce qui concerne l'«égalité». Pour s'en convaincre, il s'agit de jeter un rapide coup d'œil aux résultats des nombreuses recherches faites sur les inégalités entre les sexes. On y apprend que sur cinq Suissesses, une est battue par son conjoint au cours de sa vie; les discriminations salariales, pour celles qui travaillent, sont de l'ordre de 25%; les hommes assument un dixième des tâches domestiques; si, effectivement, elles ont accès aux postes de pouvoir, les femmes représentent moins de 10% du corps professoral à l'Université, environ le quart des politiques au niveau national et elles occupent une fraction infinitésimale des postes à responsabilités dans les grandes entreprises et les médias. C'est vrai, elles ont massivement investi le marché du travail. Or elles en constituent les échelons inférieurs et dans une large proportion, occupent des postes à temps partiel, dont les conditions sont moins avantageuses. Si elles sont encore pratiquement absentes des filières de pointe, elles sont maintenant majoritaires dans certains secteurs traditionnellement masculins, comme la médecine ou le droit, mais simultanément, on observe une corrélation entre leur entrée en force et une détérioration des salaires et des conditions de travail dans ces disciplines.

Maman ours est toujours à la cuisine

Symboliquement, comment les femmes sont-elles représentées? Dans les médias, on parle peu et mal d'elles. Des recherches exhaustives démontrent qu'elles ont droit à un traitement quantitatif et qualitatif nettement inférieur à celui accordé aux hommes. Dans la littérature enfantine, maman ours continue à être cantonnée dans la cuisine avec son tablier rose. Dans la publicité et la culture commerciale, «la» femme est une *top model* toujours plus jeune, maigre et dénudée. Et que dire du boom de l'industrie du sexe, alimentée par les flux migratoires, entraînant des millions de filles et de femmes des pays pauvres à se prostituer pour répondre à la demande des hommes occidentaux, ou de leur présence sur Internet, dont le principal fond de commerce est la pornographie?

Est-ce là le reflet de l'«égalité» entre les sexes inscrite dans la Constitution et défendue par une société qui se targue d'être démocratique? Même si à plusieurs égards la situation s'est améliorée, et s'il y a toujours quelques intellectuelles de service pour clamer à toutes les tribunes que «si on le veut vraiment, on peut y arriver», nous vivons dans une société à deux vitesses, où les rôles, les responsabilités, les devoirs, les comportements, les attitudes, les activités, les qualités sont clairement répartis entre deux ghettos et où les hommes ont peu à envier aux conditions de vie d'une majorité de femmes.

Si le féminisme a encore plusieurs raisons d'être, comment réussir à tendre vers un monde plus juste? Si l'on souhaite léguer une société plus équitable aux générations qui suivent, les femmes doivent compter sur elles-mêmes. Dans un premier temps, elles doivent exprimer les injustices qu'elles ressentent; mettre des mots sur des sentiments.

En parler entre elles; c'est ainsi qu'elles découvriront peut-être que ce qu'elles s'imaginaient être seules à vivre ou à déplorer, les autres aussi le ressentent, chacune dans son coin. Communiquer - en parler avec leurs hommes, leurs collègues, leurs ami-e-s - libère, crée des solidarités, permet l'échange et la recherche commune de stratégies et de solutions.

Les quotas sont nécessaires

Tant que les femmes ne seront pas majoritaires à réclamer ouvertement des changements et à exercer des pressions sur les mentalités, les progrès vont continuer à se faire à pas de fourmi, lorsqu'il ne s'agira pas de recul. Sur le terrain, pour que les femmes soient plus nombreuses là où s'exerce le pouvoir, les quotas de femmes - ou d'hommes - sont nécessaires pour accélérer le processus qui conduit vers une société plus équilibrée. Les quotas (qui, rappelons-le, privilégient les femmes seulement si elles ont des compétences égales à celles des candidatures masculines) sont souhaitables non seulement en politique, mais aussi ailleurs où s'exerce le pouvoir: dans les conseils d'administration ou dans le corps professoral universitaire par exemple. Les expériences de sociétés plus progressistes, comme la Suède et le Québec, illustrent que pour arriver à mieux représenter les intérêts de la moitié féminine de la population, les mesures contraignantes sont indispensables. Les changements que celles-ci peuvent engendrer sont d'autant plus intéressants qu'ils induisent également une évolution dans les mentalités, créant ainsi un cercle vertueux. Dans l'espoir de rendre un jour le féminisme effectivement un combat d'arrière-garde. ■

abonnez-vous: 65 fr. pour recevoir l'émilie chez vous pendant un an (10 numéros) ou si vous hésitez, optez pour le recevoir 3 mois à l'essai



nom

prénom

adresse

NAP

localité

AVS, chômage:

52 fr.

Jeunes de moins de 25 ans:

52 fr.

Abonnement de soutien:

dès 80 fr.

Etranger:

70 fr.

A retourner à: l'émilie, case postale 1345, 1227 Carouge (GE)

L'autre Jura bernois

**Lettre ouverte adressée à Maxime Zuber auteur de l'article
Quelle autonomie pour le Jura bernois? paru dans DP 1556.**

A mon avis, il y a de grandes différences entre Jurassiens du Sud et du Nord. Elles sont minimisées voire ignorées par les seconds. Ces différences sont d'abord de caractère, de tempérament. Les Jurassiens du Nord sont en fait les plus méridionaux (comme, je crois, leur patois d'origine) : ils sont plus vifs, plus portés au langage, plus prompts à l'insoumission. Ceux du Sud sont plus lents à réagir et mettront leurs qualités au service de leur activité professionnelle, industrielle. A cela s'ajoutent l'importante influence des différences confessionnelles et la marque qu'elles ont imprimée sur les esprits, accentuant les caractéristiques des uns et des autres, créant pour ceux du Sud des liens avec la Berne protestante.

«Aujourd'hui, le canton du Jura et les trois districts francophones demeurés bernois se trouvent en face de problèmes communs qui exigent des solutions interjurassiennes», dites-vous. D'accord, c'est à cela qu'il faut travailler partout où c'est possible; pour l'équipement

hospitalier par exemple, comme cela se fait déjà, sauf erreur.

Quant à se fixer pour objectif «la reconstitution (?) d'une unité», comme vous l'envisagez plus bas, c'est un rêve des Jurassiens et d'une minorité de gens du Jura bernois, entre autres des gens de Moutier dont vous êtes maire. Mais vous devriez le savoir, nos différences étant ce qu'elles sont, la majorité des Jurassiens du Sud ne pourra accepter cette unité. Vouloir à tout prix la rechercher, l'imposer, ne peut que les braquer.

En 1707, la principauté de Neuchâtel qui devait désigner son nouveau souverain parmi plusieurs prétendants a choisi le Roi de Prusse et non un prince français. Un choix étrange qui n'est pas sans analogie avec celui des Jurassiens du Sud. C'est peut-être dommage, peu exaltant, mais c'est la réalité à partir de laquelle il faut essayer de construire quelque chose.

Maurice Reymond, La Neuveville (BE)

Au sujet de L'éthique récompensée de Yvette Jaggi paru dans DP 1556

Le manichéisme a la vie dure

Il y aurait d'un côté les effets de proclamation et de l'autre les engagements sincères. Voilà résumé, selon DP, la croisée des chemins entre l'UBS et la Raiffeisen. Permettez-moi de partager votre opinion sur le succès du groupe Raiffeisen en 2002 et de m'en réjouir avec vous : une concurrence solide est le garant du bon fonctionnement d'un marché. Cependant, l'unité UBS qui couvre le même marché que la Raiffeisen a atteint un résultat record en 2002 (1967 millions de francs suisses avant impôt, soit 32% de plus par rapport à 2001).

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, on pourrait écrire «l'éthique récompensée» pour expliquer cette performance. Je me garderai de reprendre ce fragile lien de causalité tant l'éthique est intimement liée aux personnes. Ce qui n'empêche pas de dire ici que les employés de l'UBS ont à cœur de conduire les affaires de manière irréprochable et intègre, condition sine qua non pour préserver ce que nous avons de plus cher : notre réputation.

Etre associé à Alinghi, la vitesse et l'universalité est plutôt flatteur. Le salut des services en Suisse est-il forcément lié aux images de lenteur et de labour symbolisés par le tracteur ?

Benoît Genecand, UBS, directeur, responsable région Genève

Naturellement, nous aimons bien, nous aussi, ces banques sympathiques et efficaces (et qui ont admirablement soigné leur immeuble dans maints villages). Mais leur succès ne justifie pas forcément une critique symétrique de l'UBS ou d'autres établissements financiers, un peu facilement rangés du côté du capitalisme anonyme ou du marketing du genre surf.

Car les banques Raiffeisen ne font pas le même métier. A notre connaissance, elles ne pratiquent pas ou quasi pas la difficile activité du crédit commercial. Les PME, parfois déçues de la relation avec les banquiers traditionnels invoquant l'accord de Bâle 2 pour refuser ou renchérir fortement un prêt quelque peu risqué, seraient plus convaincues des bienfaits du groupe Raiffeisen, si celui-ci allait au delà du crédit hypothécaire solidement garanti.

Jean-François Cavin, directeur du Centre Patronal, Lausanne

L' appellation «député-maire socialiste de Moutier» attribuée à Maxime Zuber auteur du Forum paru dans DP 1556, appelle le commentaire suivant.

Maxime Zuber a été élu à la fonction de maire de la ville de Moutier, puis à celle de député au Grand Conseil du canton de Berne en tant que membre du Parti socialiste autonome (PSA). Cette formation politique active dans le Jura bernois n'est pas reconnue par le Parti socialiste suisse. Seul le Parti socialiste du Jura bernois (PSJB) est représentatif, pour la région, de ce qui est admis comme le Parti socialiste.

Cette confusion est d'autant plus regrettable que le PSJB, depuis de nombreuses années déjà, ne met plus en tête de ses priorités la Question jurassienne. Il préfère apporter aux problématiques des trois districts francophones du canton de Berne, mais aussi à l'ensemble du canton, des réponses empruntées d'ouverture, de justice sociale et de solidarité.

C'est pourquoi les propos tenus par Maxime Zuber dans vos colonnes ne sont pas représentatifs des socialistes du Jura bernois.

Serge Büttiker, président du PSJB

**Négociations agricoles à l'OMC,
article paru dans DP 1556.**

Je trouve un peu réducteur d'affirmer que seul le groupe de Cairns désire la libéralisation des marchés agricoles. A l'exception de la Suisse, de l'UE, du Japon et de la Corée, tous les pays sont en faveur de cette libéralisation, en particulier les pays en développement. Sans être de grands exportateurs agricoles, ils souhaitent un meilleur accès aux marchés des pays développés. Ces pays espèrent ainsi beaucoup, certainement trop, de cette libéralisation dont les conséquences semblent encore peu connues des négociateurs à Genève.

Il faut donc prendre en compte les demandes des pays en développement qui ont pris conscience de leur pouvoir potentiel à Seattle et qui, pour la première fois dans l'histoire du GATT/OMC, prennent la parole et tentent de participer activement aux négociations commerciales.

Il serait aussi intéressant de se pencher sur la composition de ce fameux groupe de Cairns: ce groupe est loin d'être homogène et les dissensions entre ses membres sont de plus en plus visibles.

Sophie Forster Carbonnier, Genève

Portrait de groupe après l'émeute

Un groupe de peintres s'expose en ce mois de mai à Genève sur l'ancien site industriel de Sécheron, entre l'élégant ghetto onusien et la rue de Lausanne, entre lac et voie ferrée. On peut y voir, en grands formats, le travail récent de Pascal Renaud, Alexandre Loye, Claude Maillefer, Yves Berger, Jie Qiu, János Horvath, Frédéric Polla, Maciek Laskowski, Karine Giorgianni et Yvan Sizonenko.

Un exploit sportif

Un groupe de peintres reste une entité délicate, malgré une longue tradition corporative dans le domaine pictural. Celui-là s'est constitué, non sans acharnement, autour de son projet d'exposition, conçu presque en huis-clos, comprenez à l'écart d'un réseau officiel de galeries ou d'institutions. Or ce groupe d'amis, formés pour la plupart aux Beaux-Arts de Genève, se révèle aussi discipliné, sinon plus, que s'il avait été mandaté par les plus exigeants sponsors. Une chronique signée Elisabeth Chardon, publiée dans le catalogue de l'exposition, témoigne de leur endurance, qui adopte parfois les apparences d'un exploit sportif dans sa version

burlesque: sur l'affiche de cette collective, le groupe d'artistes se parodie avec le plus grand sérieux en équipe de footballeurs.

C'est qu'avec un sujet aussi vaste, il y a de quoi transpirer dans son maillot. On distingue dans la gestation des œuvres des attitudes offensives ou défensives lorsque l'actualité de la peinture est en question - c'est inévitable - mais cela se fait toujours avec les honneurs de la frontalité. «Nous nous heurtions sur tout», avoue l'un des protagonistes. Cependant, riches de leurs parcours insolites et de leur diversité culturelle, à travers une variété d'approches et de techniques, les joueurs ont su rester fair-play. *Peinture-s* est d'abord un bel exemple d'engagement cosmopolite.

L'énigme de la visibilité

Puis une louable prise de risques, car si l'on est, en matière de groupe, de sensibilité plutôt groucho-marxiste, c'est-à-dire très réservé à l'égard du statut de membre, on ne pourra s'empêcher de craindre la menace d'une dislocation imminente. Dix peintres, voyez-vous, ça ne se supporte pas très longtemps, c'est connu, les exemples

sont nombreux. Pourtant le résultat est là, comme un éblouissement suite à d'après hostilités. Comme si la véritable émeute avait déjà eu lieu, ici et ailleurs, et ne devait subsister que l'essentiel, rassemblé dans cette formule de Merleau-Ponty qui figure dans les archives du groupe: « (...) la peinture ne célèbre jamais d'autre énigme que celle de la visibilité.»

La visibilité. Une stratégie en marketing; une condition de la sécurité routière; une notion qui continue à faire la fortune de quelques psychanalystes lacano-volubiles. Je me demande quand même pourquoi, pour les peintres, il faut si impérativement qu'elle reste une énigme.

Christian Pellet

Peinture-s. Ancien site industriel de Sécheron, Genève, du 2 au 30 mai 2003, organisée par l'association *Les couleurs font le mur*. Vernissage le 2 mai à 18h. Soirée *art&fiction* le 10 mai à 20h. Débat public avec John Berger le 23 mai à 20h.

DOCUMENT. *Peinture-s*, éditions art&fiction, Lausanne, mai 2003

lescouleursfontlemur@hotmail.com

Histoire régionale

La force de l'exemple

L'enseignement de l'histoire a longtemps servi à construire l'image d'un pays et à fournir une mémoire commune à ses habitants au prix de quelques gauchissements de la réalité et de quelques oublis bienvenus. Il en va de même de l'histoire régionale, surtout transfrontalière.

Dans ce qui deviendra la Haute-Savoie, il y eut, autour de 1860, un projet de réunion à la Suisse conduit par des Savoyards n'acceptant pas le rattachement de leur pays à l'empire de Napoléon III. Les faits sont connus. Nous en avons aujourd'hui une vision folklorique, plutôt édulcorée. En réalité, ce fut une très dure bataille politique dans laquelle les confédérés se gardèrent bien d'entrer.

Des articles de Paul Guichon-

net dans *Le Messager* de Thonon-Bains en restituent la rudesse. Le Chablais savoyard, occupé par les Bernois au XIV^e, devenu protestant presque malgré lui, fut ensuite «re-catholicisé» de force et devint un bastion de la contre-réforme. Les conséquences en seront prolongées jusqu'au cœur du XIX^e siècle. L'opposition la plus résolue au projet de rattachement à la Suisse vint des notables et du clergé. Les riverains du Léman, les pêcheurs et les bateliers étaient proches des radicaux vaudois et de leur laïcité issue du protestantisme.

Le Faucigny et la vallée de l'Arve étaient déjà économiquement dépendants de Genève. Les loges maçonniques genevoises essaïmaient dans toute la région. La propagande pro helvétique se

confondait avec le maintien des idées républicaines et jacobines. Les opposants à l'Empire lisaient la presse suisse qui pénétrait alors clandestinement, se plaignait de Genève qui «tuait» l'industrie horlogère locale, mais prenait fait et cause pour la Suisse contre l'empire français. Lors des élections de 1869, le candidat républicain l'emporte largement.

Ces Savoyards voulaient-ils vraiment être rattachés à la Suisse? Nous n'en savons rien. Disons que c'était pour eux une manière de prendre exemple sur un des seuls pays démocratiques dans l'Europe de l'époque. Il serait flatteur pour notre ego que d'autres peuples veuillent nous rejoindre aujourd'hui. Hélas, même le Liechtenstein préfère garder son prince. jg

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

Claude Bossy (cb)

Alex Dépraz (ad)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Christian Pellet

Albert Tille (at)

Forum:

Andrée-Marie Dussault

Responsable administrative:

Anne Caldelari

Impression:

Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@abonnement e-mail: 80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1,

case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch